

CE du 24 septembre 2009.

Equipe d'Assistance Rapide

Monsieur le Directeur,

Voici un dossier qui n'aurait du souffrir d'aucune polémique encore aurait il fallu que tout le monde joue le jeu. Or nombre questions soulevées restent sans réponse.

Quelle garantie que le personnel SUGE et escale qui choisira cette entité soit réellement remplacé ? On sait tous que la formation d'un agent SUGE par exemple ne se fait pas du jour au lendemain et l'obtention du port d'arme ne se fait pas d'un coup de cuillère à pot. Il est donc à craindre que de nombreux postes seront vacants par manque de recrutement.

Qu'en est-il pour le personnel d'escale ?

Où en est l'engagement pris que 100% des agents désirés soient des agents expérimentés, à ce sujet la barre serait redescendue à 50%, est ce vrai ?...

Dans le cadre des missions sur lesquelles ils seront appelés on nous parle de « foules sur plateau d'une grande gare parisienne » est ce à dire que lors de conflits sociaux ces agents seraient amenés à intervenir et donc se mettre en opposition à d'autres cheminots, grévistes ar exemple ? Si tel en était le cas vous comprendrez notre complet désaccord ! Les informations qui nous parviennent laisse entendre que la décision de créer cette EAR serait liée aux problèmes survenus lors en gare de Saint Lazare...

Il nous semble antagonique l'objectif affiché d'une mobilisation 365 jours par an 24 H sur 24H avec les horaires proposés, qui de faits ne couvrent que la période 6h 23h et au mieux 24H.

Même si des équipes d'astreintes sont prévues cela ne règle en rien le problème, c'est donc au mépris du RH 0077 que se feront les commandes du personnel.

Combien d'agent se verront avec un nombre de repos moindre qu'actuellement ?

Autre interrogation, et non des moindre, pourquoi avoir mis cette entité sur le CHSCT des divisions régionales plutôt que sous celui de la SUGE ? Alors qu'une partie du personnel est agent de la SUGE et que l'autre partie, les camarades de l'escale, leurs missions seront étroitement liées à celles de la SUGE.

De plus les équipes qui seront mixtes agents d'escale et SUGE seront dirigées par un DPX SUGE ou Escale, cela nous semble pour le moins dangereux en effet ces deux métiers ne sont pas identiques.

Et il serait dangereux de faire exercer un métier SUGE à un agent commercial et inversement.

Autant à Force Ouvrière, nous ne sommes pas opposés à une synergie de ces deux métiers, autant le mélange des genres est à proscrire. Or c'est une inquiétude que l'on peut avoir à la lecture du chapitre formation de votre document.

Quelle est la réalité de l'indemnité de sortie d'astreinte qui s'élèverait à 10,57€ ?

Une étude a-t-elle été faite pour concernant les EVS entre la situation d'aujourd'hui et celle de la mise en place de l'EAR ? Il nous semble important qu'un comparatif soit donné aux représentants du personnel.

Est-il vrai que les notations de 2010 se feraient sur la base des listings 2009, puis sur celui de 2010 de la SUGE de Paris Nord ?

Quelle sera réellement les fonctions de l'EAR en dehors des 4 grands thèmes repris sur le document ?

Nous rappelons ici que lors d'événements tels que émeutes, les agents de la SUGE ont à plusieurs reprises démontré à la fois leur professionnalisme et leur dévouement, y compris d'intervention en renforts d'autres brigades lorsque ils ont été sollicités.

Nos camarades de l'escale nous ont fait part aussi de quelques éléments de réflexion. Sans doute allez-vous les taxer de paranoïa, mais comment ne pas faire le rapprochement avec la notion d'Équipe Mobile de Ligne déjà d'actualité en 2004 dans le référentiel VO 598 et remplacé depuis par le fameux VO 728 sur lequel s'appuie la Direction pour casser tous les jours un peu plus le service offert dans les gares ?

Déjà à l'époque nous dénoncions ce stratagème qui devait permettre à la Direction de mettre en place une sorte de réserve commerciale sans lui octroyer les compensations financières auxquelles ont droit les agents de réserve.

Ne risque-t-on pas de retrouver cet état de fait avec l'EAR ?

Les agents intervenant dans plusieurs gares parisiennes auront-ils droit à une compensation financière ou la Direction considérera-t-elle que leur zone normale d'emploi est l'intégralité de Paris, les privant par conséquent de toute indemnité ?

Quelle sera la formation dispensée pour cette nouvelle équipe ? Dans les gares où ils vont intervenir, auront-ils accès aux locaux de travail et aux installations sanitaires ?

Les agents commerciaux volontaires pour intégrer cette nouvelle organisation hybride seront-ils remplacés sur leurs postes ou bien la Direction va-t-elle profiter de la situation pour accélérer sa politique d'automatisation et de dématérialisation des titres de transport ?

Comment ne pas noter la coïncidence avec la décision de la Direction Transilien de permettre aux usagers détenteurs d'une carte Navigo de pouvoir la recharger via le WEB ?

Ces nouvelles brigades mixtes, SUGE/Escale, seront-elles la solution proposée par la Direction aux agents commerciaux dont les guichets ont été ou seront fermés ?

Quel sera le déroulement de carrière du personnel constituant cette nouvelle EAR ?

Ne risque-t-il pas de rentrer en concurrence frontale avec les cheminots qui eux seront restés dans les anciennes organisations ?

Force Ouvrière restera extrêmement vigilant afin que le dictionnaire des filières soit respecté, que les conditions de vie et de travail ne soient pas dégradées.

Force Ouvrière n'acceptera pas que par le biais de nouvelles entités, les métiers des agents commerciaux et de la SUGE soient dénaturés !

Force Ouvrière sera intransigeant afin que les effectifs de l'EAR ne soient pas des vases communicant mais des effectifs supplémentaires et que les départs des entités existantes soient tous remplacés.

Vous l'aurez compris monsieur le président, beaucoup trop de questions et de zone d'ombre perdues sur ce dossier.